

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9-Affectation du résultat 2018 :

- Résultat de fonctionnement 2018 est de : 13 902.21€ cumulé avec ceux des années antérieures : 60 945.0€
- Résultat d'investissement cumulé avec ceux des années antérieures : 22 566.47 € (cpte 001)
- Résultat d'investissement cumulé avec les RAR de 2018 : - 2 477.64€ (voir cpte 106 8) d'où un besoin de financement de la section fonctionnement.
 - Les restes à réaliser s'élèvent à -25 044.11
- Au final un Résultat cumulé investissement avec les RAR plus le fonctionnement de : **58 467.36€** affectés au compte 002

Affectation du résultat : sur le BP 2018 :

Résultat de fonct + Resultat d'Investisse	83 511,47		
RAR de la SECTION INVESTISSEMENT		-25 044,11	
RESULTAT INV+FONCT CORRIGE DES RAR			58 467,36

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Mandats émis	431 539,70	356 909,99	788 449,69
Titres émis	445 441,91	306 272,46	751 714,37
Résultat de l'exercice 2018	13 902,21	-50 637,53	-36 735,32
Résultat de l'exercice antérieur 2017 reporté	47 042,79	73 204,00	120 246,79
Résultat cumulé 2017 + 2018	60 945,00	22 566,47	83 511,47
RAR restes à réaliser de 2018 en dépenses	0,00	172 241,78	-172 241,78
RAR restes à réaliser de 2018 en recettes	0,00	-147 197,67	147 197,67
Solde des RAR: recettes - dépenses			-25 044,11
RESULTAT CUMULE APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER			58 467,36

Votes

Section investissement : 22 566.47

Section d'investissement : besoin de financement : 2 477.64

Section de fonctionnement 58 467.36 (autofinancement après RAR)

Délibération voté à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, présenté ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente : Un excédent de fonctionnement de 13 902.21 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 47 042.79 €
Composé de 46 312.26 excédent 2017 + intégration de 730.53 € suite à la dissolution du budget CCAS)

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT 13 902.21 €

A) EXCEDENT AU 31.12.2018 60 945.00 €

Affectation obligatoire

* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Néant

* à l'exécution du virement à la section d'investissement 2 477.64 €

(Compte 1068) pour apurement déficit reporté

Solde disponible compte 002 58 467.36 €

B) DEFICIT AU 31.12.2018 Néant

C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté Néant

10 – Vote du budget primitif 2019 de la commune :

Madame le Maire commente le budget prévisionnel 2019 en recettes et en dépenses qui s'élève à 493 906 €.

- ❖ Le rapport ci-joint expose en détail le projet de budget en chiffres avec une structure graphique : les documents sont projetés.

Présentation du budget 2019 par Mme le Maire

PREAMBULE :

Le budget doit obéir à des règles strictes de comptabilité publique :

L'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes

L'annualité : année civile

La sincérité il doit prévoir toutes les recettes et les dépenses ne rien dissimuler

L'unité : il n'y a qu'un document budgétaire et des budgets annexes mais il est voté dans sa totalité des 2 sections

Il a deux sections fonctionnement et investissement

Il se construit autour de la section fonctionnement puis si on peut on investit

Voici les règles auxquelles obéit le BP 2019 de notre commune

Un budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 493 906€

Un bref rappel : l'année 2017 a été une année où la commune a fortement investi grâce à des recettes accumulées tout au long de 2016.

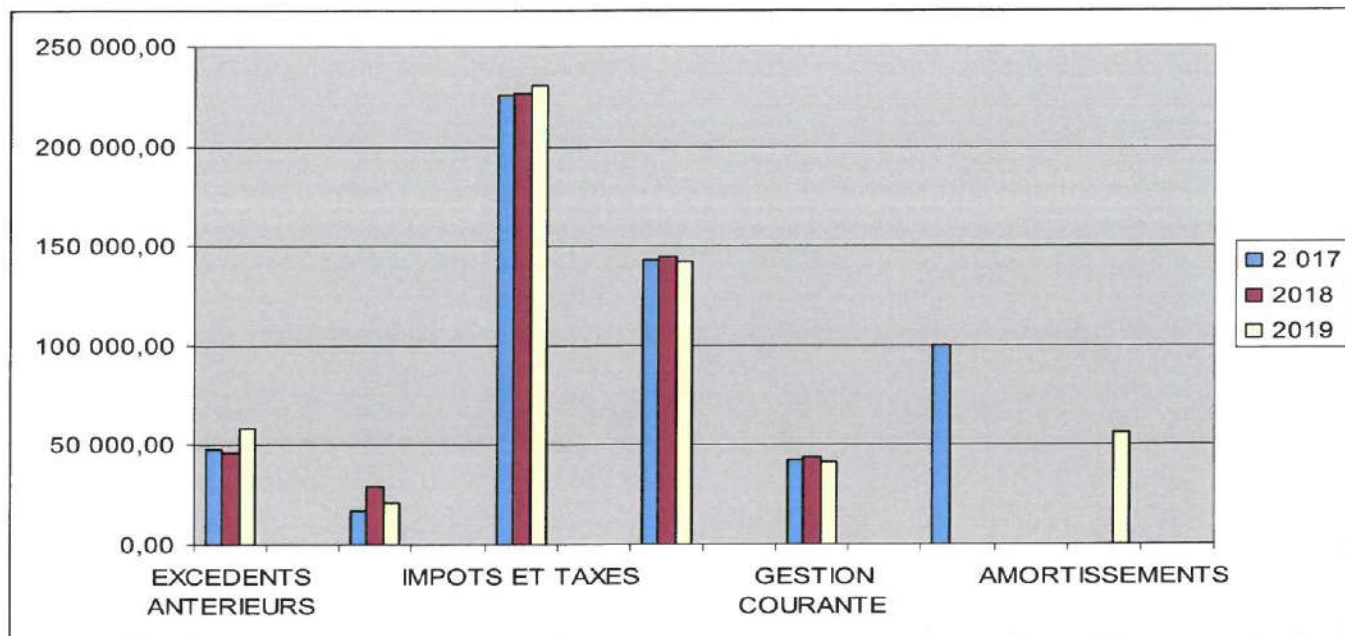
En 2018 nous avons réalisé 320 389.65€ d'investissement entre les restes à réaliser de 2017 et les opérations nouvelles de 2018.

LA SECTION FONCTIONNEMENT

I- Recettes :

Impôts et taxes foncières, d'habitation, les dotations (DGF, de solidarité) subventions ainsi que les produits de gestion courante (loyers perçus.)

Comparaison des recettes réelles de 2017, 2018 et prévision budgétaire 2019



➤ **Les excédents antérieurs : en hausse 58 467€**

Le budget 2019 est en augmentation grâce aux excédents des années antérieures auxquels est venu se rajouter le résultat de clôture 2018 qui s'élève à : **58 467.36€** alors qu'il était de **46 312€ fin 2017**.

Par ailleurs cet excédent fait l'objet d'un virement de la section fonctionnement à la section investissement légèrement abondé par la section fonctionnement soit : **59 192€**.

➤ **Les produits propres : une prévision en diminution** car en 2018 nous avons vendu 4 concessions.

En 2019 rien n'est prévu de ce côté-là donc nous avons une situation stable : 21 478€ € qui est plus réaliste.

➤ **Les impôts et taxes : Stables**

Madame le Maire précise que les taux d'imposition communaux n'ont pas augmentés depuis 2014. Les recettes fiscales sont donc stables.

	taux moyens communaux national	Département	Communal
<p>The bar chart displays tax rates for three categories: TH, TF bâti, and TF non bâti. For each category, three bars represent: national average (blue), departmental average (red), and communal average (yellow). The y-axis ranges from 0 to 60. For TH, the rates are approximately 24.54 (national), 25.26 (departmental), and 15.28 (communal). For TF bâti, the rates are approximately 21.19 (national), 23.76 (departmental), and 19.46 (communal). For TF non bâti, the rates are approximately 49.67 (national), 52.34 (departmental), and 50.48 (communal).</p>			
TH	24,54	25,26	15,28
TF bâti	21,19	23,76	19,46
TF non bâti	49,67	52,34	50,48

➤ Les dotations : 141 995 €

Identiques à 2019.

Nous pouvons préciser qu'en 2018, les Dotations d'Etat (DGF) n'ont pas baissé et qu'elles ont légèrement augmenté par le jeu de la péréquation et de la compensation des taxes.

➤ Les autres produits : 41 130 €

En légère diminution, il s'agit des revenus des immeubles.

II- Dépenses :

Il s'agit des dépenses nécessaires à l'action quotidienne comme l'électricité, le téléphone, le fonctionnement de l'administration communale, l'entretien des locaux, véhicules, les assurances, locations, contrats etc... et le paiement des dépenses de personnels.

Comparaison des dépenses réelles de 2017, 2018 et prévision budgétaire 2019

➤ Charges à caractère général :

Le montant ouvert **156 130€** se situe entre le prévisionnel et le réalisé de 2018.

Ce chapitre sert surtout aux frais généraux de la commune comme l'électricité, le téléphone, l'entretien des bâtiments, les assurances, la maintenance ... etc., charges qui ne vont pas en diminuant.

➤ Charges de personnel

En baisse **158 930€ au lieu de 188 502 en 2018.**

En réalité c'est parce que le salaire de l'ATSEM (assistante maternelle) est sorti de ce chapitre pour être placé dans le compte « Atténuation de produits » pour être transféré à la CCCC.

L'ATSEM n'est plus personnel communal mais personnel intercommunal mais mise à disposition par la CC donc à ce titre la commune doit payer son salaire.

Salaire détaché du compte personnel et qui figure à part dans le budget comme dépense.
C'est une conséquence du transfert de la compétence scolaire : qui prend en charge les dépenses de l'école mais que nous devons également budgétiser du côté de la commune.

- On retrouve cette somme à part : soit 37 000 € placée dans le « compte Atténuations de Produits ».

La CLECT est chargée d'établir la répartition entre les charges transférées et les recettes dans le cadre de la compétence scolaire.

Il est à noter que le transfert de compétence à la CC permet d'obtenir une subvention de 260 000 € qui va permettre de rénover les écoles de la CCCC.

- A noter les « Dépenses exceptionnelles » : 10 000 €

Cette somme est placée là sans affectation précise afin de faire face le cas échéant à des dépenses imprévues : entretien... Madame le Maire précise que cela permettra de faire face à des dépenses imprévues.

- le chapitre Charges de gestion courante : 57 505 € au lieu de 78 942 €.

Explications de Madame le Maire :

En 2018 nous avons du prévoir de régulariser au sein du budget par une ANV, les loyers impayés de la boulangerie placée en liquidation judiciaire pour 14 762 €, ces sommes non encaissées qui avaient été budgétisées mais non perçues et qui ont été régularisées et qui disparaissent en 2019.

De plus la caisse des écoles 5 000 € au compte 657361 disparaît puisque cette charge est transférée à la CCCC.

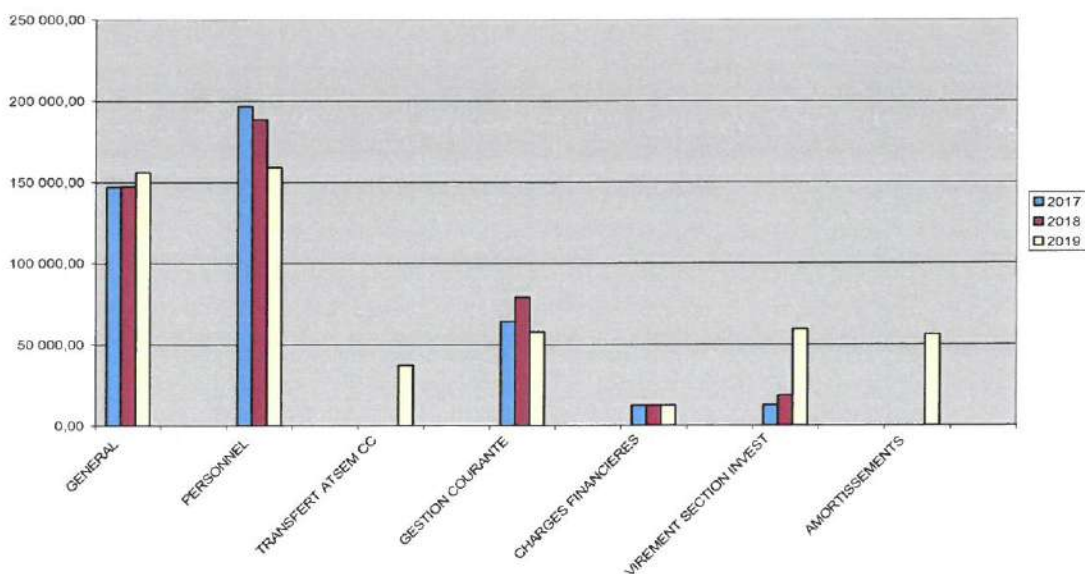
Donc ce chapitre est équivalent à celui de l'an passé.

Le montant des subventions est reconduit et s'élève à : 3000€.

Les associations de Marquixanes ont chacune : 300€

Comparaison des dépenses réelles de 2017, 2018 et prévision budgétaire 2019

Tableau annexé



- **Le montant des intérêts d'emprunts s'élève : 12 165 €.** Le tableau montre les emprunts à avant 2014 et les emprunts restants après 2020,

	emprunts contractés avant 2014	avant 2014	2016	2019	2020	2021	2022
camis dels Clots :	2009 à 2019	12 063,35		12 063,35	0,00	0,00	
salle des fêtes	2012 à 2031	18 943,86		18 943,86	18 943,86	943,86	1 943,86
Ecole	2014 à 2017 transfert	7 880,00		8 732,00	8 732,00	8 732,84	0,00
Mairie		0,00	2016 à 2031	8 754,11	8 754,11	8 754,11	8 754,11
Kangoo	2014 à 2019	4 143,24		4 143,24	0,00	0,00	0,00
		43 030,45		52 636,56	40 573,21	36 430,81	27 697,91

- **Virement à la section investissement : 59 192 €**

Il s'agit du Résultat cumulé après intégration des restes à réaliser de 2018 : **58 467.36 €** auquel s'ajoute la somme de **724.64 €** de la section fonctionnement 2019 qui ne sont pas utilisés pour cette dernière.

Virement qui varie d'une année sur l'autre mais qui est en forte hausse en 2019.

- On peut noter que les amortissements figurent dans ce nouveau budget. Pour 56 071€

Cette écriture d'ordre n'a pas d'incidence financière.

D'où un montant de recettes égal en dépenses de : 493 906€

Le budget 2019 est en hausse par rapport aux prévisions 2018 de 14 000€ soit 3%.

LA SECTION INVESTISSEMENT

En apparence en diminution par rapport à 2018, car nous n'avons pas encore les montants des subventions de DETR et d'AIT.

En conséquence l'ensemble des programmes sera ouvert au vu de ces subventions.